



ANALYSE DES PRATIQUES COMMUNICATIONNELLES SOCIALES DANS LA LUTTE CONTRE LE MARIAGE FORCÉ À AM TIMAN AU TCHAD

[Étapes de traitement de l'article]

Date de soumission : 30-05-2025 / Date de retour d'instruction : 10-06-2025 / Date de publication : 15-07-2025

Patrick NDILTAH

Centre d'Étude et de Recherche en Information et communication (CERIC)
Université de N'Djaména, Tchad
ndpatrick2003@yahoo.fr

&

Fakané ZEBKALBE

Centre d'Étude et de Recherche en Information et communication (CERIC)
Université de N'Djaména, Tchad
zebkalbefakane199@gmail.com

Résumé : Dans la commune d'Am Timan, de nombreuses pratiques traditionnelles favorisent les mariages forcés des filles mineures. Les facteurs influençant cette pratique sont nombreux. Ils sont d'ordre socioéconomique, culturel, religieux et psychologique. Les organisations de la société civile et associations communautaires implantées dans cette localité en sont conscientes. Elles sont engagées dans la lutte contre ces pratiques à travers la communication sociale. L'objectif de ce travail est d'analyser leurs différentes actions de communication et les canaux utilisés. Pour ce faire, nous avons adopté une méthode de collecte de données empirique auprès de quelques personnes, grâce à un entretien individuel, par focus-group et une observation participante. Ceci nous a permis de nous rendre à l'évidence l'insuffisance de leurs moyens de lutte et la faiblesse de leurs actions. Par conséquent, face à la grandeur de ce défi, elles doivent mieux s'outiller et s'armer davantage de courage.
Mots clés : Am Timan, mineures, mariage forcé, société civile, pratiques traditionnelles.

SOCIAL COMMUNICATIONAL PRACTICES ANALYSIS IN THE STRUGGLE AGAINST FORCED MARRIAGE IN AM TIMAN IN CHAD.

Abstract: In the district of Am Timan, many traditional practices contributed to the development of forced marriages of minor girls. There are many influencing factors on this practice. They are socioeconomical, cultural, religious and psychological. The civil society organisations and local associations established in this locality are conscious of this situation. They committed themselves to struggle against these practices through social communication. The aim of this work is to make an analysis of their different strategies of communication and the different medias they used. To achieve it, we adopted an empiric method of collecting data from few persons, through individual interviews, focus groups and practical observations. This helped us realize the weakness of technical strategies and the insufficiency of their struggling means. Consequently, they must be well-equipped and provide themselves with more means and courage to fight against this gigantic challenge.

Key words : Am Timan, civil society, forced marriage, minors, traditional practices.

Introduction

Située au sud-est du Tchad, la ville d'Am Timan s'étend sur 8 kms de rayon avec une superficie de 200 Km² et une population estimée en 2021, à environ 69 760 habitants. Les principaux groupes ethniques présents dans cette commune sont les arabes, kibet, dagal, ialnas et torom considérés comme les autochtones. À ceux-ci s'ajoutent d'autres ethnies du sud, du centre et du sud-ouest du Tchad. On y trouve principalement trois pratiques religieuses : l'islam prédominant, le christianisme et l'animisme. Les principales activités socioéconomiques sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce.

De manière générale, au Tchad, le mariage est perçu différemment. Comprendre le phénomène de mariage forcé dans cette localité, c'est comprendre avant tout les facteurs qui influencent sa pratique. Les raisons qui justifient cette pratique sont multiples. Pour certains, c'est la religion qui détermine les règles. Pour d'autres, ce sont les us et coutumes.

À la lumière de ce qui précède, nous nous sommes principalement posés les questions de recherche suivante :

- Qu'est-ce qui peut justifier le choix des parents à donner leurs filles en mariage sans leur consentement à Am Timan ?
- Que pense la société face à ce comportement ?
- Quelles actions entreprendre efficacement afin d'informer et faire prendre conscience aux individus pour un changement de comportement social dans un contexte de précarité et de défis socioculturel et religieux ?
- Comment interviennent les associations de la société civile et communautaires dans ce contexte ?
- Quel est l'impact réel de leurs actions ?

L'objectif primordial de ce travail est d'analyser les principales causes du mariage forcé dans la commune d'Am Timan et les différentes pratiques communicationnelles entreprises par les acteurs de la société civile dans la lutte contre ce phénomène. À cela s'ajoute deux objectifs secondaires à savoir le choix des canaux de transmission des messages et leurs impacts sur les individus.

Au regard de notre sujet, nous émettons quelques hypothèses qui ont fait l'objet de vérification sur le terrain. Les principaux facteurs influençant le mariage forcé des filles mineures dans la commune d'Am Timan sont d'ordre socioéconomiques et religieux. Conscients de cette situation, les médias, associations de la société civile et locales se sont engagées dans une lutte pour un changement de comportement social. Cependant, par manque d'expérience et de professionnalisme, leurs actions de communication n'ont pas eu des effets escomptés.

1. Cadre théorique

La question du mariage forcé semble occuper aujourd'hui une place importante dans la société. De l'argument avancé par les parents dans la pratique de ce phénomène à la réaction des victimes face à l'imposition parentale, beaucoup d'auteurs ont déjà mené d'importantes recherches sur le sujet. Avant d'évoquer



certaines de ces recherches, il convient de définir les deux principaux termes de notre étude à savoir la communication sociale et le mariage forcé.

1.1. Communication sociale

Avant d'aborder la communication sociale, il importe d'évoquer la communication de manière générale. Au sens large, la communication est un terme polysémique utilisé dans des secteurs variés d'activités de l'homme. C'est l'acte d'établir une relation avec autrui en transmettant des informations, des idées, des émotions ou des opinions. Elle implique un échange de messages entre un émetteur et un récepteur à travers un canal. Il existe plusieurs définitions données par des auteurs clés comme Paul Watzlawick, Roman Jakobson, Georges Bastide, Claude Sahnnon et Erving Goffman. Si Roman Jakobson met l'action sur sa fonction référentielle, les autres soulignent l'interaction qu'elle suscite. C'est ainsi que dans une des premières analyses, Charles Cooley la définit comme un mécanisme par lequel les relations humaines existent et se développent (Gustave-Nicolas Fischer, 2020). Parmi les théories fondamentales, le modèle classique de Harold Lasswell (Picard, 1992 : 70) se concentre sur cinq éléments clés à savoir : **qui dit quoi, par quel canal, à qui, avec quel effet**. Ce modèle est souvent utilisé pour analyser la communication dans le secteur de développement en vue d'apprécier non seulement le rôle ou le pouvoir des acteurs engagés autour des projets sur le terrain mais surtout de saisir l'impact des actions de communication de ces acteurs sur les bénéficiaires finaux. Il est donc bien indiqué pour comprendre l'interaction entre les différents acteurs sociaux surtout en ce qui concerne le phénomène de mariage forcé des filles mineures à Am Timan.

La communication sociale quant à elle, est une communication qui vise à modifier les attitudes ou les comportements des individus dans une société face à un problème social ou une situation donnée. Elle a pour principal objectif de les informer sur ce problème afin de les faire prendre conscience et les amener à modifier leurs comportements. Le social est un domaine transversal qui implique un très grand nombre d'acteurs avec des enjeux multiples. Ce qui fait de la communication sociale une nécessité et pour cela, elle fait l'objet de nombreux champs de recherches en sciences sociales. Les acteurs de cette communication peuvent être des organisations publiques et/ou associations de la société civile. Dans le cadre de la réalisation de notre travail, nous nous sommes inspirés de Eduardo Acostamadiedo et Oumarou Hebie (2023) sur la campagne d'information entre pairs menée par des migrants de retour au Sénégal ayant amélioré les connaissances sur les risques de la migration et réduit les intentions de migrer de façon illégale.

1.2. Mariage forcé

Il existe plusieurs définitions et plusieurs types de mariages. Mais dans le cadre de notre sujet, nous considérerons cela sous l'angle social. Ainsi donc, selon les sociologues, c'est une union entre deux ou plusieurs personnes dans les conditions prévues par la loi. Au nombre de ces conditions, il y a l'âge et le consentement qui en sont principales. Sur le plan morpho-biologique, il faut un certain âge pour qu'un corps atteigne sa maturité. Si au Tchad, l'âge de ces filles se situe autour de 13 ans, en France, selon les études menées par Christelle Hamel (2011), Chahla B. Chafiq et Christine-Sarah Jama (2017), il varie entre 15 à 60 ans.

Aussi, nous sommes sans ignorer que deux personnes ne peuvent vivre ensemble sans consentement. Ainsi donc, un mariage forcé, est un mariage qui ne respecte pas ces deux principales conditions. Beaucoup d'études ont été conduites par l'UNICEF sur ce sujet et des rapports ont été publiés. Mais dans le cadre de notre travail, nous nous sommes inspirés des études menées par Emmanuel Santelli (2008) sur la réaction des femmes forcées à se marier sans leur consentement ; les enquêtes de Christelle Hamel (2008) sur la mesure de l'appréhension du consentement sur le mariage forcé et son recul en France ; le guide pour la lutte contre le mariage forcé élaboré par l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) sous la direction de Chahla Beski-Chafiq et Christine-Sarah Jama (2017). Les principales raisons qui justifient cette pratique sont, selon C. B. Mfoungué (2012), d'ordre économique, socioculturel, moral/psychologique et religieux. Ces raisons, nous les verrons un peu plus loin dans notre contexte, qu'elles sont les mêmes.

2. Méthodologie

Notre sujet de recherche étant circonscrit dans la commune d'Am Timan, nous nous sommes limités à une étude évaluatrice des actions de communication menées par les institutions implantées dans cette localité, dans le cadre de la lutte contre le mariage forcé. Cette évaluation s'intéresse particulièrement aux actions antérieures à notre travail et ne prend pas en compte l'analyse du contenu des messages diffusés dans le cadre de cette lutte, ni une étude quantitative sur la statistique des filles données de force en mariage. Ceci constitue sans doute une faiblesse méthodologique, mais le choix d'une méthode, nous dit Combessie (2007, p.128) : « n'est pas isolable des voies ouvertes par les intérêts du chercheur ni des caractéristiques de l'information accessibles ». Ainsi, dans le cadre de notre travail, nous avons opté pour une approche qualitative d'investigation. Cette approche exige au chercheur de partir d'une situation concrète comportant un phénomène particulier intéressant et ambitionne de comprendre le phénomène et non de démontrer, de prouver ou contrôler quoi que ce soit.

Notre zone d'étude étant circonscrite, nous nous sommes focalisés sur cinq quartiers qui ont fait l'objet de notre observation directe. Pour des raisons d'ordre opérationnel, notre échantillon a été constitué sur la base de critères simples à savoir : la présence des organisations de la société civile et communautaires et la présence des victimes de mariage forcé. La combinaison de ces critères nous a permis de mener à bien notre étude et d'apprécier les actions réelles entreprises dans le cadre de la lutte contre ce phénomène social.

Deux types de techniques de collecte de données nous ont servi : la revue documentaire et la collecte active sur le terrain.

Dans le cadre de la collecte des données empiriques, nous avons opté pour le focus groupe, l'entretien individuel, le récit de vie et l'observation participative. Ceci nous a permis de toucher du doigt la réalité lors des théâtres forum et autres activités de communication. L'entretien par focus-group nous a permis de collecter des données auprès des victimes de cette pratique. Ces entretiens visent à recueillir des informations sur les raisons et conditions dans lesquelles elles ont été forcées à se marier sans leur consentement. L'entretien individuel approfondi nous a conduit



auprès de leaders d'opinion, parents et acteurs de la lutte sociale. Ceci nous a permis de comprendre les raisons et les procédés qui aboutissent souvent aux mariages forcés. Quant au récit de vie ou histoire de vie selon Daniel Bertraux (2016), il constitue un entretien à visée large qui nous a permis de recueillir les témoignages des victimes sur leur histoire.

3. Résultats

Au Tchad, 66.9% de filles sont données en mariage avant l'âge de 18 ans selon le rapport EDS-MICS 2015. Ce qui place le pays au 3^{ème} rang après le Niger (76%) et la Centre Afrique (68%). Les provinces les plus affectées par ce phénomène au Tchad sont : le Lac (82,1%), le Chari baguirmi (74,3%), Hadjer-Lamis (73,3%), le Salamat (72,9%), le Batha (71,9%), le Kanem (70,5%), la Tandjilé (67,4%), le Guéra (67,2%), le Mayo-Kebbi Est (66,1%) et le Logone Oriental (63,4%). Avec pour chef-lieu Am Timan qui constitue la zone de notre recherche, le Salamat est la 4^{ème} province sur 23 à être la plus affectée par ce phénomène. Ce qui justifie l'importance du choix de cette localité dans le cadre de notre recherche.

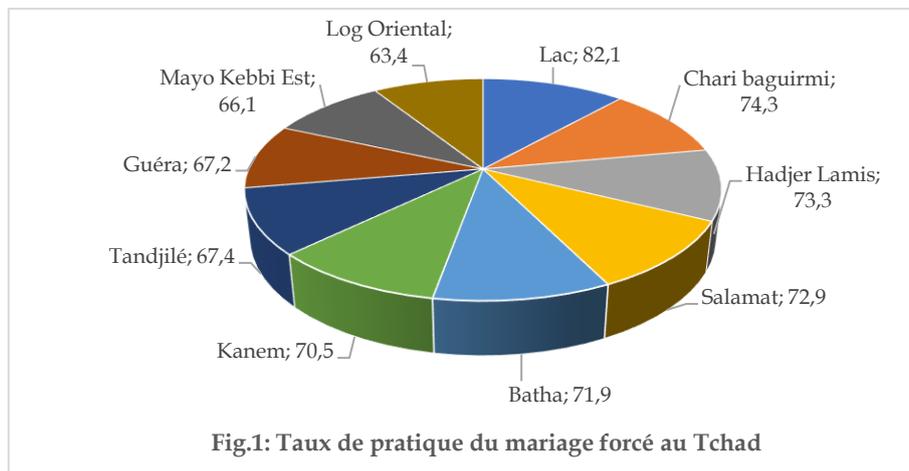
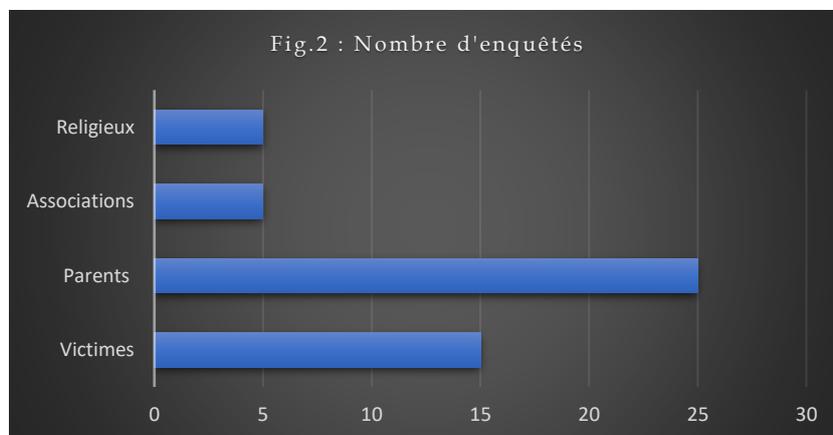


Fig.1: Taux de pratique du mariage forcé au Tchad

Source : Rapport EDS-MICS 2015

Dans le cadre de notre travail, il ressort des collectes de données l'échantillonnage ci-dessous.



Source : Patrick Ndiltah

Bien que n'étant pas représentative, il constitue la base sur laquelle nous avons fondé notre analyse.

Sur un total de 50 individus enquêtés, nous avons 15 victimes, 25 parents, en particulier les pères de famille compte tenu du poids de la tradition (absence de pouvoir de décision des femmes dans les ménages), 5 associations de la société civile et 5 leaders traditionnels et religieux.

Les données collectées démontrent que la principale raison de la pratique du mariage forcé à Am Timan est d'ordre socioéconomique. Elle s'explique par le désir des parents de préserver l'honneur de leur ménage et régler leurs besoins financiers. En donnant très tôt une fille en mariage, on évite primordialement le risque d'une prostitution qui risque de ternir l'image de la famille ; ensuite, cela constitue également une alternative pour régler certaines difficultés économiques dont la famille fait quotidiennement face. Il faut retenir que la valeur monétaire de la dot constitue une condition majeure pour le mariage. À Am Timan, elle varie entre 350 000 à 1 000 000 FCFA¹. À cela, s'ajoutent du bétail et bien d'autres cadeaux en nature. Ceci constitue une source de motivation et d'encouragement pour les parents démunis et dénature ainsi le sens premier du mariage. Cette situation vient conforter notre hypothèse selon laquelle, les principaux facteurs influençant le mariage forcé des filles mineures dans la commune d'Am Timan sont d'ordre socioéconomiques et religieux.

Sur les 50 enquêtés, 26 soit 52% affirment que les problèmes économiques constituent la principale cause du mariage forcé ; 19 autres soit 38% reconnaissent qu'elle est d'ordre sociale et seulement 5 personnes soit 10% attribuent cette pratique à d'autres raisons. Sur le plan social, la religion, les us et coutumes ont également une influence anthropologique. Bien que la plupart de la population soit de religion musulmane, cette pratique, selon Adole Ankrah, directrice du réseau FIA-ISM², « n'est pas liée à l'islam, mais à des coutumes traditionnelles que les familles font perdurer »³. Mais pour l'imam de la grande mosquée d'Am Timan que nous avons interrogé :

En Islam il est tout à fait normal de marier les filles à bas âge. J'entends certains dirent que le mariage précoce est interdit. Qui l'a interdit ? Dans quel passage du livre saint cet acte est interdit ? Y a-t-il quelqu'un qui a trouvé un seul passage coranique ou dans la sunna qu'il est écrit que le mariage des filles mineures est interdit ? D'ailleurs, aucun texte coranique ou des sunnas et hadiths ne détermine l'âge exact de mariage. Donc, nous marions sans ambiguïté les petites filles aux hommes sur leur propre demande. On marie les filles mineures pour éviter des déraillements sociaux, puisque quand la fille n'est pas donnée à un homme, il y a un grand risque qu'elle perde sa virginité ou qu'elle se marie à un homme qui n'est pas de religion musulmane. L'islam n'interdit pas le mariage précoce je le dis haut et fort pour que les gens écoutent bien. Il ne faut pas que les gens confondent les choses. Non !

Trois points méritent d'être soulignés dans cette déclaration qui justifie un certain regard de la société face au phénomène de mariage forcé. Primo, le mariage des filles mineures se fait sur la demande des prétendants. Ce qui proscrie le consentement de la fille et ne respecte pas la définition légale du mariage. Secundo, l'objectif de ce

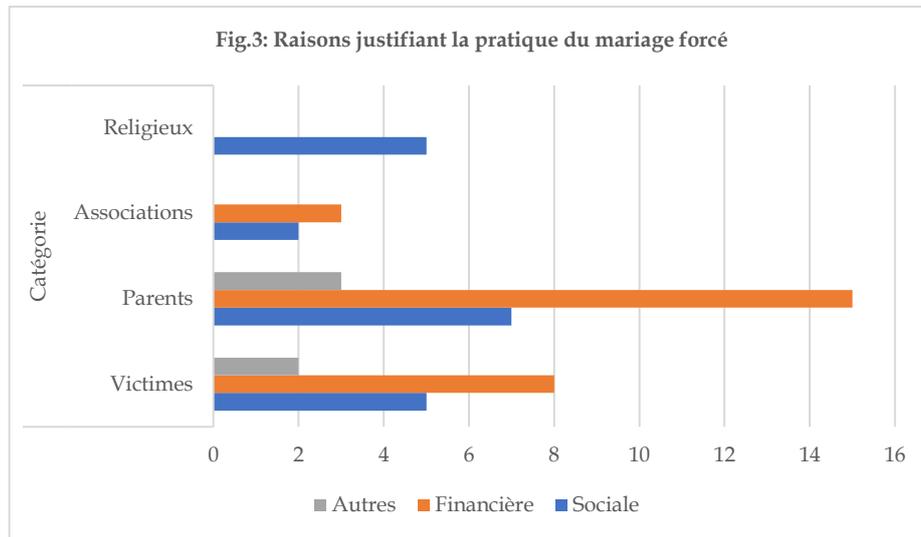
¹ Environ 530 à 1500 euro.

² Femmes inter-associations, inter services migrants

³ https://www.lemonde.fr/societe/article/2005/04/11/la-frequence-des-mariages-forces-pose-la-question-de-la-penalisation_637672_3224.html



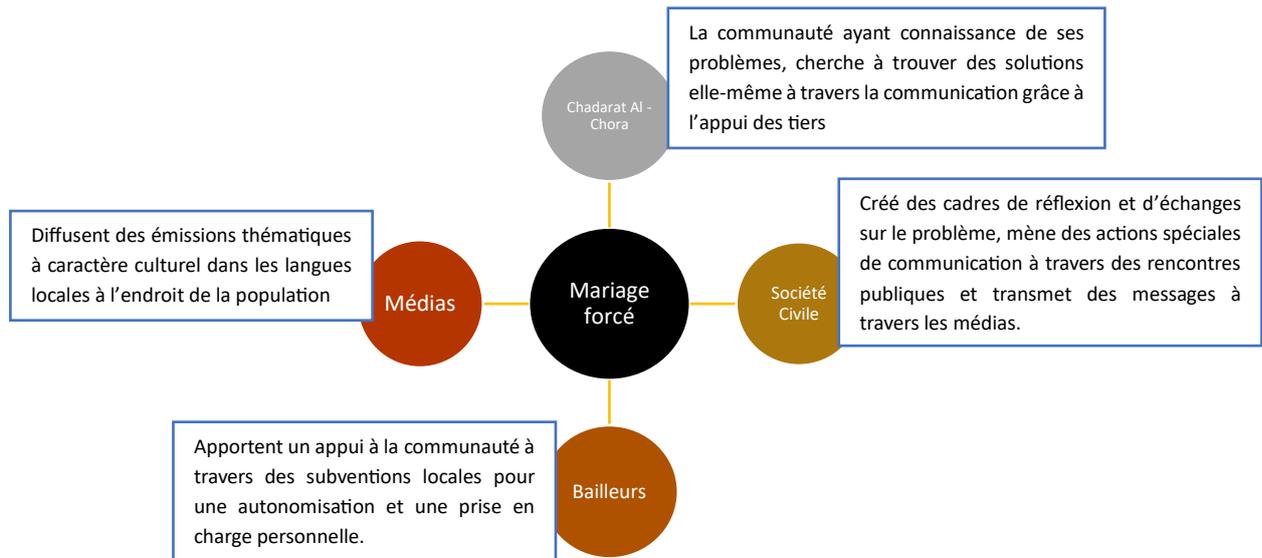
mariage est d'éviter que la fille perde sa virginité. Perdre sa virginité signifie simplement se prostituer. Dans la société tchadienne en générale et à Am Timan plus particulièrement, la prostitution est considérée comme un déshonneur pour les parents. Tertio enfin, pour des raisons religieuses, on marie la fille sans son consentement à un prétendant (de religion musulmane) afin d'éviter qu'elle se marie à un mécréant. À cette déclaration s'ajoutent d'autres raisons évoquées par les parents, les associations et les victimes elles-mêmes.



Source : Patrick Ndiltah

Pour lutter contre ce phénomène, quatre (04) catégories d'acteurs majeurs se sont engagés sur le terrain. Il s'agit de la communauté elle-même à travers les associations locales, les organisations de la société civile, les médias et association des communicateurs et dans une certaine mesure, les bailleurs de fonds. Chaque acteur intervient selon les moyens dont il dispose et conformément à la mission qui lui est assignée. En dehors des associations locales, les organisations de la société civile implantées à Am Timan constituent des bureaux de représentations. Leur centre de décision se trouve dans la capitale. La plupart des membres de ces organisations est souvent constituée de bénévoles. Il s'agit plus des agents de l'État affectés dans la localité, qui s'intéressent à la lutte pour les causes humaines et sociales. Parmi ces agents, on rencontre souvent des enseignants et des agents de santé. À ceux-là s'ajoutent quelques ouvriers natifs.

Leurs actions viennent confirmer notre hypothèse selon laquelle ces acteurs, ayant pris conscience de la situation, se sont engagées dans une lutte pour un changement de comportement social. Cependant, par manque d'expérience et de professionnalisme, leurs actions de communication n'ont pas eu des effets escomptés.



Source : Patrick Ndiltah

L'association communautaire Chadarat Al-Chora est un groupement de veuves, divorcées et filles-mères qui œuvrent dans le cadre de la lutte contre la précarité. Appuyée par l'Union Européenne et la GIZ, son action consiste, à travers une approche communautaire, à encourager les femmes à une autonomisation à travers le commerce.

Parmi les organisations de la société civile qui luttent contre ce phénomène, il y a la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF) et l'Alliance Tchadienne Universelle de Défense de Droits Humains (ATUDDH).

La CELIAF-Salamat regroupe plus de 168 associations et groupements de femmes. Elle a pour mission de lutter en faveur des groupes vulnérables en général ; de contribuer au renforcement des capacités des femmes, de lutter contre toutes les formes de Violence Basée sur le Genre (VBG). Elle s'efforce de créer un espace d'échange et de réflexion entre les femmes. Ce qui leur permet de partager des informations et des expériences en vue de mener des actions fortes pour une lutte efficace contre les problèmes récurrents qui mettent en mal leur épanouissement social, éducatif et économique.

L'ATUDDH à son tour, œuvre dans la lutte contre les violations des droits humains à travers la sensibilisation et l'information de la population. Elle a pour principale mission de défendre les personnes qui n'ont pas accès à la justice ou qui ignorent comment revendiquer leurs droits. Elle œuvre pour une justice équitable en accompagnant les victimes de mariage forcé. Elle travaille en synergie avec la CELIAF pour informer les femmes sur leurs droits.

Sur le plan médiatique, on compte deux radios à Am-Timan. Il s'agit de la radio communautaire Darbadja et la station provinciale de l'ONAMA. Ces stations diffusent en français et dans les langues locales (arabe et kibet), des émissions sur la scolarisation des filles, les VBG, la santé sexuelle et reproductive et la citoyenneté. Elles mettent un accent particulier sur l'âge du mariage des filles et l'importance de leur réussite scolaire. Elles travaillent en collaboration avec les acteurs sociaux locaux.



Image 1 : Radio communautaire Darbadja



© Photo Zebkalbé

L'Association des Communicateurs de la Province du Salamat (ACOPROSA) mène, en collaboration avec les Organisations de la Société Civile, des actions culturelles à caractère communicationnel qui attirent et intéressent généralement les jeunes, en mal de structures culturelles. Ces actions se résument essentiellement aux émissions radiophoniques, aux débats interactifs et aux théâtres forum sur les VBG et les mariages forcés. Elles sont généralement organisées dans les langues locales. Au cours de ces rencontres, l'occasion est particulièrement donnée à chacun de se prononcer sur les questions qui touchent la vulnérabilité des filles. Un accent particulier est mis sur la Santé Sexuelle et de Reproduction (SSR) et les risques que courent les filles quand elles sont données en mariage avant leur maturité.

Enfin, les bailleurs constituent une catégorie d'acteurs qui agissent en relation avec la communauté. Ils apportent un appui financier aux associations des femmes communautaires pour leur autonomisation. C'est le cas d'appui apporté à l'association communautaire Chadarat Al-Chora par l'Union Européenne et la Coopération allemande à travers la GIZ.

Image 2 : affiche de l'association Chadarat Al-Chora



© Photo Zebkalbé

4. Discussion

Le phénomène de mariage forcé à Am Timan se justifie essentiellement par des raisons socioéconomiques. Cependant, face à la déclaration de la directrice du réseau FIA-ISM qui ne reconnaît pas cette pratique comme étant religieuse et celle de l'imam de la grande mosquée d'Am Timan qui déclare haut et fort que l'islam n'interdit pas cette pratique, nous sommes face à un duel. Cependant, notre objectif n'étant pas de débattre d'une question religieuse, il convient de souligner simplement que cette question constitue un défi mondial. C'est un vrai combat lorsqu'on entend de tels propos sinon, que faut-il réellement faire pour persuader de tels leaders sociaux malgré les multiples actions de communication menées dans le cadre de cette lutte ? L'influence de la religion sur la conception du mariage est une réalité du milieu. Cette influence s'observe même au niveau de la scolarisation des filles. Dans cette localité, les établissements scolaires à caractère confessionnel, notamment islamique, reçoivent sans problème les filles tandis que dans les établissements scolaires d'enseignement général publics ou privés (non islamique), le sous-effectif des filles est notoire et reste un défi majeur.

À cette influence religieuse, il faut ajouter l'impact moral/psychologique. Pour beaucoup de personnes, appartenir à une communauté, c'est se conformer aux règles de vie établies par cette communauté. En réalité, pour ces derniers, la religion vient compléter les pratiques ancestrales qui existent et sont basées sur les us et coutumes mais aussi sur des croyances. On pense que les règles établies sont justes et dignes d'être appliquées. Ainsi, une fille qui s'oppose au choix de ses parents de la donner en mariage s'expose à une malédiction au regard des us et coutumes. Ceci pose un problème psychologique contraignant ainsi les filles à une soumission.

Au regard de l'ampleur que prend ce phénomène, nous pouvons dire que l'implication des acteurs dans la lutte pour un changement de comportement social reste qualitativement et quantitative faible. Ils effectuent des actions de communication à travers une approche communautaire et une référence aux médias. C'est ainsi qu'ils mènent des actions de sensibilisation à travers des émissions radiodiffusées et des théâtres forum à l'endroit de la population et des décideurs. Ils inscrivent leurs actions dans la durée et utilisent les canaux de communication traditionnels les mieux adaptés à leurs cibles tels que les rencontres d'information et de sensibilisation, les théâtres forum, les annonces publiques dans les mosquées et églises, le bouche à oreille, etc. Mais leur manque de professionnalisme constitue la principale source de faiblesse.

L'approche communautaire est un moyen qui permet à la communauté elle-même de trouver des solutions à ses propres problèmes. Elle est considérée comme un moyen efficace du fait que les membres de la communauté ont une connaissance du problème et cherchent à le résoudre eux-mêmes ou avec l'appui d'un tiers. C'est le cas de l'association Chadarat Al-Chora. Consciente que la lutte contre le mariage forcé ne peut se faire uniquement à travers des actions de communication, elle a pu, grâce à l'appui des bailleurs, joindre l'acte à la parole à travers la commercialisation des céréales. Le commerce constitue ainsi donc une activité concrète qui permet aux femmes d'avoir une autonomie financière et un pouvoir de décision dans leur foyer. Avoir une autonomie financière revient ainsi donc à s'attaquer au problème à la racine étant donné que la précarité constitue l'une des principales causes du mariage forcé.



Les actions collectives semblent être l'une des solutions qui méritent d'être encouragées au sein de la population. Elles constituent l'une des branches de la communication sociale qui donne de valeur à l'engagement collectif sur une question. C'est dans cette perspective que les OSC se joignent à la lutte. De l'analyse des entretiens effectués auprès des responsables de ces organisations, quelque soient les domaines dans lesquels elles s'investissent, leurs stratégies restent quasiment les mêmes. Il s'agit des actions de communication de proximité ou publique et des théâtres forum.

Suivant cette stratégie, la CELIAF créé un cadre d'échange et de réflexion qui permet aux femmes de se rencontrer chaque semaine ou tous les deux mois en vue d'échanger autour des problèmes récurrents qui mettent en mal leur épanouissement socioéconomique et éducatif. D'autres actions spéciales en rapport avec les MGF et les VBG sont également menées en collaboration avec d'autres associations membres. Elles adoptent une stratégie de communication sociale basée sur la formation, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des femmes de la commune. Mais compte tenu des résultats observés sur le terrain, des efforts restent encore à faire « faute de professionnalisme et d'inefficacité stratégique ».

Conclusion

Ce travail a porté sur les pratiques communicationnelles sociales comme moyens de lutte contre le phénomène de mariage forcé dans la commune d'Am Timan. Grâce à l'entretien individuel avec un certain nombre d'acteurs implantés dans la localité, au focus group, au récit de la vie et à une observation participative, nous avons recueilli des données qui nous ont permis de vérifier nos hypothèses. Ces données ont essentiellement porté sur les motivations de la pratique du mariage forcé et les actions de lutte engagées contre ce phénomène. Les résultats auxquels nous sommes parvenus montrent que : la cause primordiale de ce phénomène reste socioéconomique. Certains parents n'hésitent pas à sacrifier leurs progénitures pour garder l'honneur de leur famille ou pour régler leurs difficultés financières. Pour lutter contre ce phénomène, la plupart des acteurs se servent des pratiques communicationnelles sociales. Cependant, par manque de professionnalisme, leurs actions n'ont pas atteint les objectifs escomptés. Il est évident que la communication et l'information constituent un moyen non négligeable pour une telle lutte, mais elles sont, selon Abdoulaye Niang (2001) : « une source de pouvoir pour les membres de l'associations, des OSC ou les ONG qui maîtrisent sa circulation ». Pour le FAO (2002), « la communication pour le changement de comportement consiste en l'utilisation de façon planifiée et organisée des techniques et des moyens de communication pour promouvoir le développement, à travers un changement d'attitudes, en diffusant l'information nécessaire et en suscitant la participation active et consciente de tous les acteurs y compris des bénéficiaires ». À ce titre, les acteurs de la société civile ont l'obligation de sa maîtrise. Ils doivent savoir définir leurs objectifs, identifier leurs cibles, formuler des contenus clairs et convaincants, choisir des supports appropriés, adopter une stratégie de communication bien définie pour atteindre leurs objectifs et évaluer leurs actions pour se rendre compte de leur efficacité en vue d'une adaptation aux objectifs fixés. L'analyse du contenu de leurs communications semble importante pour se rendre compte de son efficacité. Notre travail ayant une portée socio-utilitaire, ne s'est basé

que sur les techniques de communication et les canaux de diffusion utilisés. À ce titre, il donne une possibilité pour une éventuelle future recherche sur l'analyse du contenu de leurs messages.

Références bibliographiques

- Arrêté n°301/MCD/DEM/MATHU/2003 portant délimitation du réseau urbain de la commune, N'Djaména.
- Bertraux Daniel. 2016. Le récit de vie. Armand Colin. Paris.
- Beski-Chafiq Chahla et Sarah-Jama Christine (dir.). 2017. Lutter contre le mariage forcé. Soutenir le libre choix amoureux et l'autonomie des jeunes. ADRIC. Paris.
- Bounang Mfoungé Cornelia. 2012. Le mariage africain. Entre tradition et modernité : Étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise. Thèse de sociologie. Université Paul-Valéry-Montpellier 3.
- Combes Jean Claude. 2007. La méthode en sociologie (2^{ème} édition). La Découverte. Paris.
- EDS-MICS-Tchad. 2014-2015. Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples au Tchad.
- Fischer Gustave-Nicolas. 2020. Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale (6^{ème} édition). Dunod. Paris.
- Hamel Christelle. 2008. Mesurer les mariages forcés : l'appréhension du consentement dans deux enquêtes quantitatives. Migration Société. Paris. pp. 59-81
- Hamel Christelle. 2011. Immigrées et filles d'immigrés : le recul des mariages forcés. Populations et sociétés. Bulletin de l'Institut National d'Études Démographiques. N°479. p. 1-4
- INSEED. 2009. Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Tchad.
- Niang Abdoulaye. 2001. L'implication associative au développement et ses enjeux sociaux : le cas de l'Association pour le Développement de Diamaguène. Revue sénégalaise de sociologie. n°4-5. Dakar. p. 125
- Santelli Emmanuelle et Collet Beate. 2008. Refuser un mariage forcé ou comment les femmes réagissent à l'imposition parentale. Migration Société. Paris. pp. 209-227
- Sarah-Jama Christelle. 2011. Le mariage forcé n'est pas un choc des cultures. Revue Diversité. Hors-série n°13. pp. 239-242.
- Simon Sophie. 2014. Mariage forcé. La situation en France. La lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes. Paris.
- Y. Bd. et L.V.E. 2005. « La fréquence des mariages forcés pose la question de la pénalisation ». [En ligne], https://www.lemonde.fr/societe/article/2005/04/11/la-frequence-des-mariages-forces-pose-la-question-de-la-penalisation_637672_3224.html, consulté le 17/4/2024